

Social. L'ancien PDG qui dénonçait l'action des salariés aux Prud'hommes assigne les Salins au Tribunal de Commerce.

Qui est l'ennemi n°1 de l'entreprise ?

■ Tout au long de sa présence à Aigues Mortes, il n'a eu de cesse de dénoncer l'action des salariés devant les Prud'hommes. Pour Pierre Lévi, lorsqu'il était encore PDG des Salins, attaquer ainsi l'entreprise ne pouvait que s'apparenter à une volonté de la détruire. "Alors que nous ne demandons que le respect de nos droits", rectifie André Mézy, délégué syndical du site gardois. Pierre Lévi accusait néanmoins le syndicat CGT d'être l'ennemi n°1 des Salins... jusqu'à ce qu'il assigne lui-même son ancienne entreprise au Tribunal de Commerce. Remercié par les actionnaires qui n'ont, semble-t-il, pas apprécié son action à la tête de l'entreprise, il refuse les 500 000 euros qu'ils lui proposent pour le

rachat des actions préférentielles qu'il détient encore de l'entreprise à la suite de la LBO (1) par laquelle il avait pris le pouvoir. «*Visiblement, constate le syndicat CGT dans son blog (2) citant un article du quotidien des Professionnels de la Finance, L'Agefi, cette modique somme n'était pas à la hauteur de son appétence financière puisqu'il réclame la bagatelle de 19,3 Millions d'euros. L'article ne nous dit pas s'il y a demande aussi des dommages et intérêts,*» ironise le syndicat qui s'interroge néanmoins de savoir si Pierre Lévi ne va pas, pour le coup, mettre les Salins "à genou". Sa demande n'a effectivement rien à voir avec celle des salariés qui ne réclament que l'annulation

de ses décisions à la tête des Salins ayant aboutis à la rupture de tous les accords d'entreprise, la fin de l'égalité de traitement entre salariés des différents sites et la perte de plusieurs centaines d'euros par mois pour chacun d'entre eux. Les Prud'hommes rendront leur décision le 25 février prochain, à savoir s'ils accordent les 30 000 euros de dommages et intérêts qu'ils demandent. Rien à voir effectivement avec les prétentions de Pierre Lévi. Quel est le réel ennemi des Salins ?

JPM

(1) «*Leverage Buy-Out* », montage juridico-financier de rachat d'entreprise où l'entreprise achetée paie son propre rachat.

(2) salinscgt.canalblog.com/